

**TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS
REMPLACEMENT À TEMPS COMPLET
(DURÉE DE 12 MOIS OU AU RETOUR DU TITULAIRE DE POSTE)
Direction des affaires étudiantes**

Responsabilités générales et attributions caractéristiques

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à participer à l'organisation d'activités culturelles, sportives, sociales et communautaires auprès des étudiants et de la communauté collégiale en général, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies. Elle peut également être appelée à l'animation d'activités auprès des étudiants en résidence et de manière complémentaire, auprès des programmes d'études.

La personne de cette classe d'emploi participe principalement à l'élaboration de programmes d'activités culturelles, sportives ou sociales dans des secteurs tels que les arts de la scène, les arts visuels, les événements de nature inter-collégiale, les activités sportives, les tournois sportifs, les matchs de football et les activités intramuros. Elle travaille principalement en support auprès des conseillères à la vie étudiante et auprès des autres professionnels de la DAÉ.

Lorsque cette personne est en charge d'une activité, elle en assure le fonctionnement et établit le bilan. Elle explique la nature, l'objectif et les règlements des activités et note les situations anormales, les corrige ou en fait rapport aux autorités.

Elle est appelée à se servir des techniques d'animation afin d'aider les groupes à s'organiser pour leur fonctionnement. Dans le domaine de ses activités, elle travaillera en collaboration avec les représentants des autres directions comme les ressources matérielles, le service des technologies et celui des communications notamment.

Elle participe au choix de l'équipement et du matériel que le collège met à la disposition des groupes, notamment en étudiant la qualité et le coût de tels articles et en faisant les recommandations appropriées aux autorités. Elle assure une utilisation rationnelle du matériel et de l'équipement.

Elle est appelée à coordonner le travail des étudiants en charge de comités et de veiller au bon fonctionnement des activités lorsqu'elles sont sous sa responsabilité. À l'occasion, il peut coordonner le travail du personnel de soutien impliqué dans la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont elle est responsable et à initier ce personnel lorsqu'il est moins expérimenté.

Cette personne sera appelée à travailler en soirée et les fins de semaine et ce, dans le respect de la convention collective.

Au besoin elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir avec champ de spécialisation approprié ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Maîtrise de la langue française et un minimum de 3 ans d'expérience (poste en loisirs).

Démontrer des habiletés professionnelles au plan de l'autonomie, du jugement, de l'initiative, du sens des responsabilités, de la discrétion et du travail d'équipe.

Note : Un test portera sur la maîtrise de la langue française.

HORAIRE DE TRAVAIL : lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 avec possibilité d'horaire variable

SALAIRE HORAIRE : 20,76 \$ à 29,05 \$

Si le défi vous intéresse, nous vous invitons à déposer votre candidature sur le site web du Collège, dans la section carrière : <https://www.colval.qc.ca/cv?concours=S-018-01> au plus tard le 28 juin 2017.

***Les personnes non retenues seront informées par courriel.

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le masculin est utilisé ici dans son sens épique uniquement. Seules les personnes retenues seront contactées.